AccueilRevenir à l'accueilCollectionCorrespondance active de Jean-Baptiste André GodinCollectionGodin_Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 15 (24)ItemJean-Baptiste André Godin à Alexandre Tisserant, 5 juin 1884

Jean-Baptiste André Godin à Alexandre Tisserant, 5 juin 1884

Auteur·e: Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (24)
Collation2 p. (104r, 105v)
Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit
Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Alexandre Tisserant, 5 juin 1884, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 05/12/2025 sur la plate-forme EMAN :

https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/51526

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·eGodin, Jean-Baptiste André (1817-1888) Date de rédaction5 juin 1884

Lieu de rédactionGuise (Aisne) - Familistère DestinataireTisserant, Alexandre (1822-1896)

Lieu de destination40, rue de la Pépinière, Nancy (Meurthe-et-Moselle)

Scripteur / Scriptrice Moret, Marie (1840-1908)

Description

RésuméSur une modification à faire aux statuts de l'association du Familistère : comprendre dans le partage des bénéfices les 25 % affectés au fonds de réserve ; augmenter à 6 millions le capital de la Société ; réduire à 4 % (au lieu de 12 %) sa part dans les bénéfices de la Société ; augmentation du nombre de conseillers de gérance. Il lui transmet les compliments de Marie Moret et d'Émilie Dallet. Support

- La copie de la lettre utilise le papier du registre orienté dans le format paysage ; le texte est copié sur deux colonnes, chacune correspondant à une page de la lettre.
- La signature de la lettre n'est pas copiée.

Mots-clés

Consultation juridique, Familistère

Personnes citées

- Dallet, Émilie (1843-1920)
- Moret, Marie (1840-1908)
- Société du Familistère de Guise Association coopérative du capital et du travail

Notice créée par <u>Pauline Pélissier</u> Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification le 08/10/2024

- thou bien cher ansi:

Je wait to unnoncont vene De pare ime sounde, modifi. carron area istatuto de la ple De Frankistic ticke. Ca premiere, comme vous la daves - Je craid, a. consiste à. juice tomber som in puritage Des tenifices les If of greet etaconit affection à la compose. tion du fondr de réserve et qui, une fair ce famis contient recaint terric an wachat a titles I appoint an nome de Desjound him your swite de lan constitue than I in nouveau Fumiliatela d'Juice, Jan ...

en projet a darken at de 2 in 2 to proment compartant have les atéliers, notre ste a besoin Laugementer son capital, de Ellera a sia millions sout was mille maney decarent faits that les promise de bénéfices des ounteen grandant be seen Inhouseld charices at un mil. tion a preside sur mon tradit dans to the. Je traine, en outre, que fo me suis fait la part trop talle on me intervent 19 % vier des beneques je pourhais Ans contenter de quotre. Oi ti La prosibileté de Jone at abandon! d'écticle 138 por b. Nº 1 de day estap. how we a suttent if yas? of la marification aux 1

- to . Cint

concernant les of og dout il est parle u' desses. west elle par fautore elle mone par le fait de cet article, qui dit que uncare modification ne pour the appointed ones to repartition des benefices ? L'accepiesement de motion societé me fait considérer de arombre de neuf membres an conseil de génance, comme unsufficient. He you willite pour le bien des survices de l'association à augmente to months, en fait e'est deja eccompti à abancin I were part yes 11 7 que. to me this hopers framed. that he faire to spart her

nourseur touseillers, sans amounder celle des macions. Je nous sensis bein ablige, à vous qui aves travaille de decisusement anse unoi à l'élaboration de ces statets de me dound notte anis à a ruint, et mems de me donner la foisseile que your juger la donne pour opener ces changeissants. Nous corons aver were attemble generale à duir tiget le 12 de ce mois. Remite Longuese.

Medamas six entraller saces at appetion of premier son pain somewhite